

*Initiatives ministérielles*

Ma question est celle-ci: Où est l'argent promis? On ne le verse pas. Le gouvernement a engagé seulement le tiers des fonds aux fins de l'équité salariale. Il continue de contester les décisions de la Commission des droits de la personne, de les contester devant les tribunaux fédéraux, de s'opposer à l'équité salariale et d'essayer de faire obstacle à de justes règlements en la matière. Voilà comment se sont illustrés les conservateurs dans ce domaine, monsieur le Président.

Que le député sache que oui, il y a une province qui s'est illustrée mieux que le fédéral. Le gouvernement ontarien a élargi le principe de l'équité salariale, il a laissé tomber les actions intentées par le gouvernement libéral précédent contre les infirmières de la santé publique et il a donné un bel exemple à toute l'Amérique du Nord pour ce qui est de l'équité salariale.

[Français]

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, chaque fois que je suis intervenu dans cette Chambre depuis 1988, je l'ai fait évidemment avec empressement et désireux de contribuer de façon positive à la question ou au projet de loi qui faisait l'objet du débat.

• (1140)

Le rôle premier d'un parlementaire, monsieur le Président, n'est-il pas de donner son avis, d'exprimer son opinion sur le sujet du débat? Le parlementaire ne doit-il pas, en participant au débat en cours, viser à protéger et à défendre les intérêts supérieurs de la nation tout en respectant les libertés individuelles et le bien-être collectif?

J'essaierai, monsieur le Président, de concilier ces grands objectifs en participant au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-29. Comme l'a souligné le président du Conseil du Trésor, ce n'est pas de gaieté de coeur que ce projet de loi a été déposé et je peux vous assurer que pour ma part, monsieur le Président, ce n'est pas non plus de gaieté de coeur que je voterai en faveur du projet de loi C-29.

Le projet de loi C-29 suspend temporairement le droit légal à la grève des membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Le projet de loi C-29 extensionne, pour les deux prochaines années, la convention collective et établit les conditions salariales pour cette même période. Il me faut constater, monsieur le Président, bien à regret, que ce projet de loi, tout en poursuivant des objectifs d'intérêt public, suspend temporairement le droit à la grève légale des employés membres de l'Alliance.

De plus, le projet de loi, en établissant les conditions salariales des fonctionnaires pour les prochaines années,

suspend la possibilité de négociation des augmentations salariales. Voilà, monsieur le Président, les raisons pour lesquelles j'ai eu des réticences à l'endroit du projet de loi lorsqu'il a été déposé.

Ce sont là aussi les raisons pour lesquelles j'ai toujours espéré que le gouvernement n'aurait pas à introduire un tel projet de loi. J'ai toujours cru qu'il y avait possibilité que l'Alliance accepte les conditions salariales proposées dans le dernier Budget du gouvernement du Canada. Un accord de l'Alliance aurait permis de continuer les discussions sur toutes les conditions et clauses normatives incluses dans la convention collective autres évidemment que les clauses salariales.

Il aurait été de beaucoup préférable que les deux parties s'entendent et qu'on en vienne à un règlement négocié. À venir jusqu'à la semaine dernière, je le dis et je le répète, j'avais de sérieuses réticences sur le processus de négociations. Je me demandais si les deux parties avaient épuisé toutes les avenues de négociations comme cela doit se faire en période de renouvellement de convention collective. J'étais, monsieur le Président, à tort, sous l'impression que des efforts additionnels auraient pu être faits pour en arriver à une entente négociée et ceci, de la part des deux parties.

Lorsque j'ai pris connaissance du nombre de rencontres, du nombre de jours, du nombre d'heures que les négociateurs du Conseil du Trésor avaient passés à la table de négociation, je me suis rendu compte que quand même passablement d'efforts, de grandes tentatives avaient été faites pour en arriver à une entente négociée. Je n'ai pas à vous dire, monsieur le Président, que j'ai été particulièrement heureux de constater le déblocage, il y a deux semaines, déblocage qui a permis le retour au travail des employés de la Fonction publique et évidemment, la reprise des négociations.

Tout au cours de la semaine dernière, comme beaucoup de Canadiens et de Canadiennes, comme la très grande majorité des citoyens de mon comté, j'ai entretenu l'espoir que les discussions conduiraient à un règlement négocié qui respecterait les contraintes budgétaires du gouvernement fédéral et qui, en même temps, contribuerait à procurer des améliorations de conditions de travail aux employés du gouvernement fédéral, membres de la Fonction publique.

C'est évidemment avec beaucoup de regret et de surprise que j'ai vu les négociateurs du syndicat quitter la table de négociation vendredi dernier, suite au dépôt de propositions précises faites par les représentants du Conseil du Trésor. Monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques minutes pour énumérer les offres qui ont été faites vendredi dernier aux représentants de la partie syndicale à la table de négociation.

D'abord, le gouvernement, par la voie des négociateurs, maintenait sa position de 0 p. 100 d'augmentation